



N° d'épreuve FFM _____ **710**
Moto-Club _____ **Moto-club de la Divatte**
N° d'affiliation _____ **0631**
Date _____ **13/05/2018**
Lieu _____ **Lieu dit 'le champ-chapron' 44450 Barbechat**
Organisateur technique - **MC de la DIVATTE**
E-mail _____ **ascnantes@gmail.com**
Téléphone _____ **0637785329**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence :	014489
Président du Jury ou Arbitre*	GENTIL Jean-Claude	Licence :	011345
Membre du Jury	DUVAL Daniel	Licence :	039297
Membre du Jury	GILBERT Joël	Licence :	011487
Commissaire technique responsable	BOUL Jean-Louis	Licence :	129763
Responsable du chronométrage	LARDEUX Murielle	Licence :	026205

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindree	Tarif et Description
Championnat de ligue Critérium	13 ans		125cc mini	
Championnat de ligue espoirs	9 ans	16 ans	85 cc	
Nationale	13 ans		125 cc mini	

Engagement :

Site Internet : **engage-sports.com**

Contact : **BERTRET Jimmy**

Téléphone : **0637785329**

E-mail : **ascnantes@gmail.com**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non

Tarif : **8**

Caution : **200**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI (50€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)**

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur BOUVIER**
 Nombre de secouristes **16**
 Hôpital le plus proche **C.H.U de NANTES**

Nombre d'ambulance(s) **2**
 Temps de trajet (en min) **32**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Terrain de Motocross de BARBECHAT**
 Adresse **lieu dit "Le Champ Chapron" 44450 BARBECHAT**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1498**
 Largeur minimum de la piste **8**
 Largeur de la grille **37**
 Longueur de la ligne droite de départ **80**
 Nombre d'OCP* **28**
 *Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :
 Pendant les essais : **48**
 En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
 Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **23/01/2018**

MOTO CLUB DE LA DIVATTE
 MAIRIE 10, rue Meriadec Laennec
 LA CHAPELLE BASSE MER
 44450 DIVATTE SUR LOIRE

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :